

Un débat à propos de la relation entre le soulèvement de l'Imâm al-Hosayn (as) et la conscience que son Excellence (as) a de son martyr

<"xml encoding="UTF-8?>

Un débat à propos de la relation entre le soulèvement de l'Imâm al-Hosayn (as) et la conscience que son Excellence (as) a de son martyr

L'Imâm al-Hosayn (as) a connaissance de son martyr

Question : Est-ce que son Excellence le Prince des martyrs (1) (as), lorsqu'il entreprend son voyage entre Makka (2) et Kûfa, sait qu'il va à la rencontre du martyr ? Autrement dit, son Excellence (as) prend-elle la route de l'Irak avec l'intention d'accéder au martyr ou avec celle de former un gouvernement juste et cent pour cent islamique ?

Réponse : Le Prophète (s), selon le texte du Coran, comme l'Imâm (as) (issu de sa descendance pure) est un être humain comme les autres. Il s'inscrit dans la voie du choix et du savoir ordinaire.

L'Imâm (as) également, comme tout un chacun, détermine le bien et le mal, le profit ou le dommage occasionné par les actes, au moyen d'un savoir ordinaire. Il désire mettre en œuvre ce qu'il lui semble convenable et produit les efforts relatifs nécessaires. Lorsque le motif, les facteurs et la situation extérieure sont propices, il atteint son objectif et lorsque ce n'est pas le cas, il ne va pas de l'avant (le fait que l'Imâm (as), avec la permission de Dieu, soit informé à propos des détails de tous les événements – ceux qui ont eu lieu comme ceux qui auront lieu – n'affecte en rien ses choix, comme cela a toujours été).

L'Imâm (as) est, à l'instar des autres humains, le serviteur de Dieu et il est tenu d'exécuter les prescriptions religieuses. Il doit mettre en œuvre le patronage et l'Imâmat qu'il a reçu de la part de Dieu selon les principes humains ordinaires. Il doit produire le maximum d'efforts afin de vivifier la parole de Dieu, de garder la religion sur pieds et de la diffuser.

Par un rapide tour d'horizon de la situation qui prévaut à son époque, nous pouvons nous enquérir de l'objectif qui sous-tend la décision et le soulèvement du Prince des martyrs (as).

La période la plus noire de toute l'histoire de l'islam, en ce qui concerne la Famille de la prophétie et ses chiites (3) du passé, est celle qui voit les deux décennies du pouvoir de Mo?âwiya.

Après que Mo?âwiya se soit emparé du califat musulman, employant pour cela toutes les ruses possibles, et après avoir déployé aux quatre coins du pays musulman des gouverneurs sans foi ni loi, il use de l'ensemble de ses étonnantes ressources pour fonder et consolider son pouvoir, ainsi que pour réduire à néant les Gens de la demeure prophétique (as). Non seulement il veut les anéantir, mais il veut jusqu'à faire disparaître leurs noms de la bouche des gens, ainsi que leurs traces de la mémoire collective.

Utilisant tous les moyens à sa disposition, il se fait accompagner par la communauté des Compagnons du Prophète (s), qui jouit du respect et de la confiance des gens. Il fait inventer des hadiths en faveur des compagnons et au détriment des Gens de la demeure (as), et sur son ordre, sur l'ensemble de la terre musulmane, il fait maudire l'Emir des croyants (as) du haut des minbars (au titre d'obligation religieuse).

Par l'intermédiaire de ses hommes de main, tels Ziyâd ibn Abiya, Samarra ibn Jundab, Basr ibn 'Urtah et leurs pareils, il fait poursuivre partout les amis des Gens de la demeure (as), fait mettre fin à leur vie et utilise pour cela, par tous les moyens et jusqu'à l'excès : l'argent, la force, la corruption, la persuasion et l'intimidation.

Dans une telle conjoncture, on en arrive naturellement au fait que tout le monde répugne à prononcer le nom de 'Alî (as) et des membres de sa Famille (as). Ceux qui ont au fond de leur cœur de l'amitié pour les Gens de la demeure (as) coupent cependant leurs relations avec eux par peur pour leur vie, leurs biens et leur honneur.

La réalité de l'affaire peut être saisie lors de l'Imâmat du Prince des martyrs (as), qui dure pratiquement dix ans et qui est (hormis quelques mois) contemporain de Mo?âwiya. Durant cette période, son Excellence (as), qui est l'Imâm du temps, celui qui explique clairement la connaissance et les lois religieuses, ne voit pas même un seul de ses hadiths rapporté, y compris dans l'ensemble de la jurisprudence musulmane (il est ici question de hadiths que les gens auraient rapportés de son Excellence (as) et qui auraient témoigné du fait qu'ils se seraient référés à lui et l'auraient reconnu, et non des hadiths qui ont été transmis à l'intérieur

de la famille de son Excellence (as), pour parvenir aux Imâms (as) suivants). Il est clair qu'à ce moment-là, la porte de la maison des Gens de la demeure (as) est hermétiquement close et que l'accueil des gens a atteint le niveau zéro.

L'asphyxie et la pression chaque jour plus grandes qui envahissent la sphère musulmane ne permettent pas à son Excellence l'Imâm al-Hasan (as) de poursuivre la guerre ou la révolte contre Moâwiya, ce qui n'a plus le moindre intérêt pour les raisons suivantes : premièrement, Moâwiya a perçu le pacte de l'Imâm al-Hasan (as), ce qui a pour effet que plus personne ne le suivra désormais.

Deuxièmement, Moâwiya est connu par les gens comme l'un des grands Compagnons du Prophète (s), un scribe de la révélation, quelqu'un digne de confiance, ainsi que le bras droit de trois des « califes bien guidés » (4) . Pour cela, il se trouve gratifié du saint titre d'« Oncle des croyants ».

Troisièmement, employant la tromperie qui lui est habituelle, il peut facilement faire tuer son Excellence l'Imâm al-Hasan (as) par ses hommes et ensuite se dresser pour demander vengeance, exécuter ses meurtriers et organiser une assemblée de deuil à sa mémoire, pour s'y lamenter ! Moâwiya mène la vie tellement dure à l'Imâm al-Hasan (as), que ce dernier ne jouit même pas de la plus petite sécurité au sein de sa propre maison, et finalement, lorsque Moâwiya veut que les gens pactisent avec Yazîd, il fait empoisonner son Excellence (as) par sa propre épouse et en fait un martyr.

Ce même Prince des martyrs (as) qui, suite à la mort de Moâwiya, se soulève contre Yazîd avec sincérité, se sacrifiant, lui et les siens dans cette voie - y compris les enfants encore en âge de téter leur mère - n'a jamais pu accomplir ce même sacrifice durant la majeure partie de son Imâmat, celle contemporaine à Moâwiya. En effet, face aux tromperies de Moâwiya ayant l'apparence de la vérité et face au pacte qu'il a perçu de lui, son soulèvement et son martyr auraient été vains.

Voici en résumé la situation malsaine que Moâwiya insuffle à la sphère musulmane, ce qui aura pour effet de clore complètement la porte de la Demeure du noble Prophète (s) et de priver les Gens de la demeure (as) de toute efficacité.

Le dernier coup porté par Moâwiya au corps de l'islam et aux musulmans est de changer le califat musulman en un sultanat despotique héréditaire et de désigner son propre fils Yazîd à sa succession, alors même qu'il ne dispose d'aucune forme de caractère religieux « y compris sous une forme hypocrite ou démonstrative ». Il passe tout son temps, ouvertement, avec de la musique et des musiciens, à boire du vin et à regarder des singes jouer et danser. Il ne respecte pas les prescriptions religieuses et en plus de cela n'a même pas foi en la religion.

Lorsque les captifs parmi les Gens de la demeure (as) et les têtes des martyrs de Karbalâ entrent à Damas, Yazîd vient les contempler. Le cri d'un corbeau parvient à ses oreilles. Il dit :

« Le corbeau a croassé, j'ai dit : 'Que tu veuilles croasser ou non *** je perçois la dette de mon débiteur.' »

De même, lorsque les captifs des Gens de la demeure et la tête du Prince des martyrs (as) lui sont amenés, il récite des vers dont voici un distique :

La famille des Banî Hâshem a fait du pouvoir un jouet dans sa main, *** et sinon, la révélation et les nouvelles célestes ne sont rien de plus qu'un mensonge

La gouvernance de Yazîd, qui s'attache à pérenniser la politique de Moâwiya, indique à l'islam et aux musulmans ce que sont leurs devoirs. Entre autres, elle dicte ce que doivent être les relations entre les Gens de la demeure prophétique (as), les musulmans, et leurs partisans (qu'il faudrait abandonner à l'oubli total, et c'est tout).

Dans de telles conditions, le seul moyen d'établir le caractère définitif de la chute des Gens de la demeure (as), l'action la plus significative permettant de détruire le fondement du droit et de la vérité consiste à ce que le Prince des martyrs (as) pactise avec Yazîd et qu'il le reconnaisse en tant que calife et successeur du Prophète (s), auquel on se doit d'obéir.

Le Prince des martyrs (as), en raison de son Imâmat et de sa guidance réelle, ne peut pactiser avec Yazîd, il ne peut fouler ainsi la religion et n'a d'autre possibilité que de refuser le pacte. Dieu également ne souhaite rien d'autre.

De ce point de vue, le refus du pacte produit un effet amer et déplaisant, car le puissant effrayant et invincible de l'époque désire le pacte de tout son être - « c'est le pacte ou la tête »

- et ne se trouve satisfait par rien d'autre -, c'est pourquoi l'Imâm (as) doit être tué en cas de refus de pactiser, cela est inévitable.

Le Prince des martyrs (as), considérant ce qui est le mieux pour l'islam et pour les musulmans, prend la ferme décision de refuser le pacte et d'être tué. Sans équivoque, il donne la préférence à la mort sur la vie, et cela correspond exactement à ce que Dieu attend de lui. (De là ce qui apparaît dans certains hadiths : l'Envoyé de Dieu (as) lui dit en songe : « Dieu veut te voir tué. »

De son côté, son Excellence (as) dit à certains de ceux qui entendent l'empêcher de se soulever : « Dieu veut me voir tué. » Quoi qu'il en soit, il s'agit ici de volonté légiférée et non de volonté cosmogonique, car comme nous l'avons dit précédemment, la volonté cosmogonique de Dieu est sans effet sur la volonté et sur l'action de l'Imâm (as)).

Effectivement, le Prince des martyrs (as) prend donc la décision de refuser le pacte et (en définitive) d'être tué, il donne la préférence à la mort sur la vie et le cours des événements que son Excellence (as) voit se profiler en est la confirmation. Car son martyr confirme la condition désolante, le caractère d'opprimé et la réalité des Gens de la demeure (as). Après le martyr, les soulèvements et les massacres se perpétuent durant douze années. Après cela, les chiites des environs accourent, tel un flot humain, à la porte de cette Demeure à laquelle personne ne venait frapper à l'époque de son Excellence (as). Cela est permis du fait d'une période tranquille mais de courte durée qui s'installe à l'époque du cinquième Imâm (as). Là, la justice et la splendeur des Imâms (as) éclairent chaque recoin du monde, or, le solide socle de cette justice est indissociable du caractère d'opprimé qui est celui des Gens de la demeure (as), et le pionnier de cette bataille pour la justice, c'est le Prince des martyrs (as).

La comparaison entre la condition de la Famille prophétique (as) avec l'accueil qui lui font les gens du vivant de son Excellence (as) et la situation qui prévaut après son martyr, quatorze siècles durant, et qui année après année jouit de davantage de fraîcheur et de profondeur, illumine ce qu'est la portée de la vision de son Excellence (as), ce que confirme ce distique que : son Excellence (as) a prononcé alors

وَمَا طَبَّنَا جِبْنٌ وَلَكُنْ ۝ مَنَّا يَأْتِنَا وَدُولَتٌ آخَرِينَا

C'est de ce même point de vue que Mo?âwiya intime à Yazîd l'ordre de l'abandonner à son sort - dans le cas où Hosayn ibn 'Alî (as) refuserait de pactiser avec lui -, et de ne lui faire aucun

mal. Mo?awiya ne laisse pas ces dernières volontés à Yazîd en raison de sa sincérité et de son amour, mais au contraire parce qu'il sait que Hosayn ibn 'Alî (as) ne pactisera pas, et que s'il est tué par Yazîd, les Gens de la demeure (as) prendront le statut d'opprimés, et cela est dangereux pour le sultanat omeyyade, tandis que cela constitue le meilleur vecteur de propagande et de progrès pour les Gens de la demeure (as). Le Prince des martyrs (as) sait que son devoir vis-à-vis de Dieu consiste à refuser le pacte. Il réalise mieux que quiconque la puissance illimité et l'endurance sans égale des Omeyyades, ainsi que l'état d'esprit de Yazîd. Il sait que l'issue inévitable de son refus du pacte est son assassinat, et c'est ainsi qu'il choisit le devoir divin, le martyr. En ce sens, il explore des états différents comportant des interprétations variées.

- A la chambre du gouverneur de Madîna (5) qui lui demande de pactiser, il dit : « Quelqu'un comme moi ne pactise pas avec quelqu'un comme Yazîd. »

- Lorsqu'il quitte Madîna de nuit, il rapporte que son grand-père lui a dit en rêve : « Dieu veut que tu sois tué (au titre de devoir). »

- Lors du discours prononcé lors du départ de Makka, et en réponse à ceux qui veulent le dissuader de prendre la route pour l'Irak, il répète cette même phrase.

- En réponse à l'une des personnalités arabes qui tente de le persuader de faire demi-tour, alors qu'il est en route pour Kûfa, et parce qu'il va certainement être tué, il dit : « Je ne l'ignore pas, mais ceux-là ne me lâchent pas, où que j'aille, où que je sois, ils me tueront. » (Bien que certains de ces hadiths se contredisent, ou ne se trouvent pas dénués de faiblesse quant à leurs transmissions, ils attestent complètement cependant de la situation quotidienne et permettent d'analyser les événements).

Bien entendu, lorsque nous disons que l'objectif de l'Imâm (as), à travers son soulèvement, est son martyr, et que Dieu veut son martyr, nous ne prétendons pas que Dieu lui demande de ne pas pactiser avec Yazîd pour qu'ensuite il croise les bras et dise aux hommes de Yazîd : « Maintenant venez me tuer ! » et qu'ainsi, il aurait accompli son devoir - bien qu'appelant à la révolte -, non, ce serait risible. Le devoir de l'Imâm (as) est de se soulever contre le califat désastreux de Yazîd, de refuser de pactiser avec lui, et de s'opposer par tous les moyens possibles à ce que cela se termine par son martyr.

C'est ici que nous pouvons voir que la méthode employée par l'Imâm (as) durant son soulèvement s'est fait en fonction de l'opposition entre des situations et des états différents ; au début de l'affaire, parce qu'il se trouve sous la pression du gouverneur de Madîna, il quitte la ville de nuit et se met en route pour Makka, qui est le sanctuaire de Dieu et le refuge de la religion. Il s'y réfugie et y passe plusieurs mois.

A Makka, il reste sous la surveillance secrète des agents de renseignements du califat, jusqu'à ce que la décision soit prise de le faire assassiner durant les cérémonies du pèlerinage, par un détachement expéditionnaire, ou de le capturer et de l'expédier en Syrie. En même temps, un flot de lettres arrive d'Iraq à son Excellence (as). Dans ces centaines, ces milliers de lettres, on lui promet de l'aider et on l'invite à venir en Iraq. Dans la dernière lettre que l'Imâm (as) reçoit de la part des gens de Kûfa, on lui lance explicitement un ultimatum (selon ce que certains historiens écrivent), et son Excellence (as) prend la décision de se mettre en route et de lancer une révolte sanglante. Il commence par envoyer, là aussi à titre d'ultimatum, Moslem ibn 'Aqîl en tant que représentant, et après quelques temps, Moslem écrit à l'Imâm (as) que la situation est favorable au soulèvement.

Tenant compte des deux facteurs cités ; à savoir l'arrivée d'agents secrets venus de Syrie dans le but de le tuer ou de le capturer et la préservation de l'inviolabilité de la maison de Dieu, ainsi que la disposition de l'Iraq à se soulever, l'Imâm (as) se met en route pour Kûfa. Plus tard, en cours de route, survient la nouvelle de l'assassinat tragique de Moslem et de Hânî. Il ordonne alors que l'on échange le principe de la révolte active et de la guerre contre celui du soulèvement défensif. Là, il épure les rangs de sa communauté et ne garde que ceux qui sont prêts à l'aider jusqu'à la dernière goutte de sang. Puis, il se met en marche vers son destin.

back to 1 L'Imâm al-Hosayn (as).

back to 2 La Mecque.

back to 3 Ses partisans.

back to 4 Ceux que l'on appelle les Râshidîn : Abû Bakr, 'Omar, 'Othmân et 'Alî (as).

back to 5 Médine.

Références :

Motaharî, Mortezâ, Eslâm va ensân-e mo?âser (L'Islam et l'humanité actuelle), pp. 182 ;
.186-194